



## CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans l'ancienne classe maternelle le

**mercredi 30 août 2023 à 19h00.**

pour délibérer sur les points suivants :

### SÉANCE PUBLIQUE

1. Règlement d'ordre intérieur du conseil communal - modification
2. Marché Public - Nassogne - Entretien extraordinaire de voiries 2022 - Accord de principe sur l'avenant n° 1
3. Marché Public : Acquisition d'une camionnette benne basculante avec coffre - Approbation des conditions et du mode de passation
4. Délégation au Collège en matière de marchés publics à l'ordinaire, pour les montants inférieurs à 2.000,00 €.
5. Partenariat patrimonial, culturel et pédagogique entre la commune et le musée de la Grande Ardenne (Musée en Piconrue)
6. Sanctions administratives : modification du Règlement général de Police
7. Désignation de deux agents constatateurs en matière d'infractions environnementales
8. Fabrique d'Eglise de Forrières– Compte 2022
9. Fabrique d'Eglise de Masbourg – Compte 2022
10. Fabrique d'Eglise de Nassogne – Compte 2022
11. Motion de soutien au commerce local
12. Communications

Nassogne, le lundi 21 août 2023.

PAR LE COLLEGE :

**Le Directeur général**

**Quentin PAQUET**

**Le Bourgmestre**

**Marc QUIRYNEN**